

BAISSE DE L'ABONDEMENT SUR LES VERSEMENTS VOLONTAIRES

Pour **FO**, c'est non !

FO a refusé de signer l'accord « versements volontaires sur PEG/PERCO » qui proposait d'abaisser l'abondement à 700€ au lieu de 1350€ à partir de 2022. Sans surprise, la Direction a pris une DUE dans ce sens. Pour **FO**, la Direction pouvait faire autrement !

FO conteste fortement ce coup de rabot en pleine crise sanitaire et sociale, sur un dispositif d'épargne équitable et plébiscité par les agents.

- **L'abondement : un dispositif large et juste auquel il ne fallait pas toucher**

Le nouveau Directoire se place strictement dans l'épure financière du TURPE 6. Cette contrainte pèse particulièrement sur la masse salariale et la Direction recherche maintenant des « marges de manœuvres » sur nos fiches de paie. Elle a donc décidé de tailler dans l'abondement des versements volontaires, en le divisant par deux à partir de l'année prochaine !

→ **FO** conteste cette décision qui fait porter une fois de plus les diminutions de budget sur les agents.

- **Pénaliser les agents en pleine crise sanitaire et sociale, sérieux ?**

Le moment est très mal choisi pour accentuer l'austérité salariale latente depuis quelques années. La sortie de la crise sanitaire et les tensions salariales qu'elle engendre, de même que l'accélération du Projet d'Entreprise, pour ne citer qu'elles, militeraient au contraire pour une politique salariale généreuse.

→ Si la Direction s'estime trop contrainte par le cadre budgétaire imposé par la CRE, ce n'est pas aux agents d'en faire les frais, sauf à dire que c'est le régulateur qui fixe nos salaires !

- **Les revendications portées par **FO****

Pour **FO**, il est inadmissible de prendre dans la poche gauche (ici l'abondement des versements volontaires) des sommes qui seront redistribuées dans la poche droite (le télétravail par exemple). Les fameuses « marges de manœuvre » dont parle la Direction n'en sont pas vraiment.

Nous aurions préféré réviser le dispositif de la RIP, notamment des gros montants que certains touchent. Ce dispositif est particulièrement opaque, contestable sur le plan de l'équité et il est totalement à la main de l'employeur, qui n'en rend aucun compte au personnel.

Et dans le même temps, 60% du résultat net de l'entreprise continue d'être versé aux actionnaires !

→ Il est plus que temps d'en débattre sérieusement, sans tabous.

BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Veuillez contacter vos interlocuteurs habituels ou
nous écrire à RTE-FO@rte-france.com

AGIR, NE PAS SUBIR
www.fnem-fo.org